



gironde numérique

Le numérique au service des Girondins

COMITÉ SYNDICAL

RÉUNION DU 02 JUILLET 2018

Date de la convocation : 15 juin 2018

Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT

Présents :

Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Monsieur Jean Luc LAMAISON (Titulaire), Monsieur Patrice PAULETTO (Titulaire), Monsieur Serge BAUDY (Suppléant), Monsieur Laurent GARBUIO (Titulaire), Monsieur Bernard LAURET (Titulaire), Monsieur Romain PAGNAC (Suppléant), Monsieur José BLUTEAU (Titulaire), Monsieur Jean Louis SAUMON (Titulaire), Madame Carole DELADERRIERE (Titulaire), Monsieur Anacleto ALFONSO (Titulaire), Monsieur Claude PULCRANO (Suppléant), Madame Anne Laure FABRE NADLER (Titulaire), Madame Michelle LACOSTE (Titulaire), Monsieur Matthieu ROUVEYRE (Titulaire), Madame Isabelle DEXPERT (Suppléant), Madame Isabelle HARDY (Suppléant), Monsieur Sébastien SAINT PASTEUR (Suppléant).

**DÉLIBÉRATION N°180702_014
DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL**

DÉLIBÉRATION N°180702_014 DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le vote du Budget Primitif 2018 en date du 20 mars 2018,

I – Exposé des motifs

Considérant l'évolution de l'activité des services, il convient de réajuster les crédits correspondants du budget principal :

- Augmentation des crédits en dépenses et recettes pour délivrance du logiciel Opendemande (prestation complémentaire du catalogue des services numériques : + 30 000 euros TTC
- Compte tenu de la volumétrie des services déployés auprès de nos adhérents (notamment en terme de stockage de données), les capacités actuelles (10 % de libres sur 40 terra) et performances de ces serveurs sont aujourd'hui en passe d'être atteintes. C'est pourquoi, il apparaît nécessaire d'augmenter les performances et capacités du DC1 et DC2 par l'acquisition de nouveaux matériels pour 25 000 euros TTC
- Augmentation des crédits pour finalisation des travaux d'aménagement des salles de réunions collaboratives au siège de Gironde Numérique : + 5 000 euros TTC

II – Présentation du budget

Le projet de budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes est arrêté pour un montant total de 30 000 euros en section de fonctionnement. Il se présente comme suit :

- En dépenses :
 - Chapitre 011 (charges à caractère général) pour – 30 000 euros,
 - Chapitre 023 (virement à la section d'investissement) pour + 60 000 euros
- En recettes :
 - Chapitre 74 (dotations, subventions et participations) pour + 30 000 euros

Le projet de budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes est arrêté pour un montant total de 60 000 euros en section d'investissement. Il se présente comme suit :

- En dépenses :
 - Chapitre 20 (immobilisations incorporelles) pour + 30 000 euros,
 - Chapitre 21 (immobilisations corporelles) pour + 30 000 euros,
- En recettes :
 - Chapitre 021 (virement de la section d'exploitation) pour + 60 000 euros

DÉLIBÉRATION N°180702_014 DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- De bien vouloir approuver la décision modificative n°1 2018 du budget principal selon les conditions visées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité,

Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Le 02 juillet 2018

Pour expédition conforme,

Le Président de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT